



## *Unis pour partager et innover*

- Créée en février 2010, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France s'est donnée pour vocation d'être au service des agriculteurs, exploitants d'installations de méthanisation.
- 250 adhérents répartis sur le territoire national représentant tous les types de méthanisation agricole.
- Capacité de production : 52 MWh pour les unités en cogénération ; 5 700 Nm<sup>3</sup> de biométhane pour les unités en injection.

# *Unis pour partager et innover*

● Former, échanger, innover, professionnaliser la filière.

● Accompagner les porteurs de projet et soutenir les unités en fonctionnement.

● Être la voix représentative de la méthanisation agricole auprès des institutions.



# *Unis pour partager et innover*

**AAMF représente, fédère et défend les hommes et femmes qui valorisent un méthaniseur en lien avec leur métier d'agriculteur, dans une logique de projet et de progrès qui vise un juste retour de la valeur ajoutée.**



## *Les 8 engagements de la CHARTE AAMF*

- 1 - Assurer le bon fonctionnement de mon unité de méthanisation et respecter la réglementation.
- 2 - Contribuer au développement durable de mon territoire.
- 3 - Réaliser avec mes partenaires une valorisation vertueuse des matières organiques.
- 4 - Me former et associer mes collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue.
- 5 - Garantir la sécurité de mon installation et des personnes y travaillant.
- 6 - Assurer la traçabilité pendant tout le cycle du procédé de méthanisation.
- 7 - Optimiser la valorisation agronomique du digestat, gage de la santé des sols.
- 8 - Partager mon expérience avec mes collègues de l'AAMF et participer aux travaux de recherche et d'innovation.